

# L'Echo des Relais

Janvier  
 2023, n°17

## Edito

### Dans ce numéro :

Edito	1
Dossier : Une maison plus saine	2
Article : Créer une MAM	4
Témoignage La vie du RPE	6
Infos diverses A vos agendas	7
Planning	8

Une fin d'année 2022 marquée par une météo fraîche mais, je l'espère, par une ambiance chaleureuse dans votre cadre professionnel et personnel.

Les Relais Petite Enfance, en écho avec l'actualité, mais surtout par conviction, ont pu amorcer à vos côtés de nouveaux projets, résolument tournés vers le respect de notre environnement. Comment ne pas être sensible, lorsque l'on accompagne les jeunes enfants sur le chemin de l'autonomie, à la réduction de nos déchets ou encore à tous ces petits gestes contribuant à améliorer la qualité de l'air à l'intérieur de nos domiciles ? Je sais que les Relais, entourés par les services de PMI et du service « collecte des déchets » de la Communauté de Communes continueront de vous accompagner dans cette réflexion en 2023. Je

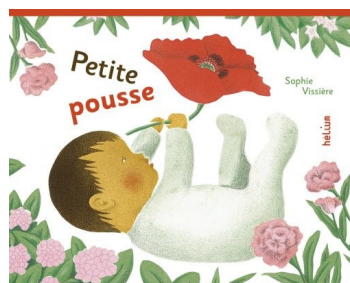
souhaite à chacune de pouvoir s'approprier les nouveaux réflexes qui nous permettront de contenir les effets de la crise énergétique, des dérèglements climatiques, et de garantir une vie saine aux enfants d'aujourd'hui qui seront les adultes de demain. D'autres temps forts vous attendront, je laisse l'équipe vous dévoiler en temps et en heure le programme des festivités !

Que cette fin d'année vous permette de vous reposer, de profiter des êtres chers, d'être gâtées et choyées afin d'aborder 2023 avec envie et énergie !



**Bernard ESPUGNA,**  
*Vice-président de la petite-enfance, l'enfance, la jeunesse et les affaires scolaires.*

## Livres du prix jeunesse : A voter



## CONTACT & ACTUALITÉS

Relais Petite Enfance Terres de Beauce

61 rue de la Planche 45130 Baccon—rpe.terres.beauce@ccterresduvalde Loire.fr —06 82 92 95 91

WhatsApp pour les assistantes maternelles

Toutes les actualités des RPE sur : <https://www.ccterresduvalde Loire.fr/listes/petite-enfance/>



DOSSIER :

**UNE MAISON PLUS SAINNE POUR L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS**

Lors de la soirée animée par Mme Agnès Barbot, puéricultrice du Conseil départemental en santé-environnement, plusieurs apports théoriques autour des polluants ont été transmis.

Un atelier pour repérer ces polluants au sein d'une maison a été proposé avec quelques astuces pour les diminuer. Un second atelier a eu lieu autour des produits cosmétiques et ménagers : ce qu'il faut éviter d'utiliser, comment les choisir, transmission de recettes à faire soi-même...

Voici un récapitulatif :

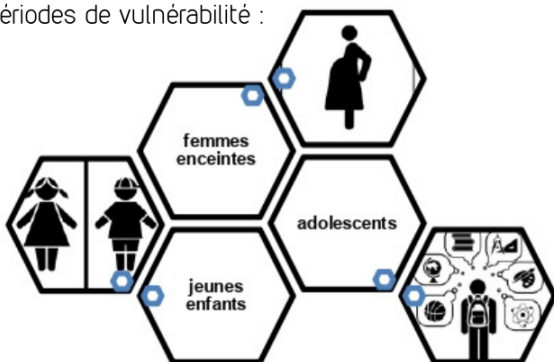
**Qu'est-ce qu'un perturbateur endocrinien ?**

Selon Santé Publique France, un perturbateur endocrinien est une substance chimique ou naturelle qui peut venir perturber notre système hormonal, empêcher le bon fonctionnement de notre organisme.

**Où trouve-t-on les perturbateurs endocriniens ?**

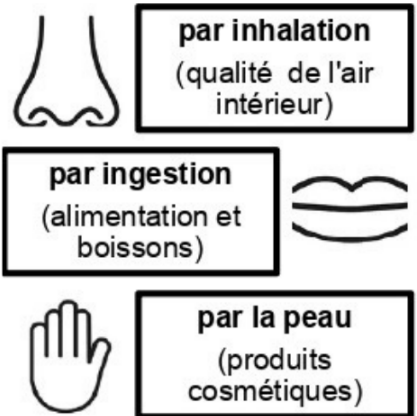
Dans notre environnement quotidien : l'alimentation et les boissons, les contenants alimentaires et les ustensiles de cuisine, les produits cosmétiques, les produits ménagers, les textiles, les jouets et les loisirs créatifs, le mobilier et la décoration, etc.

Nous sommes tous exposés mais il existe des périodes de vulnérabilité :



Les perturbateurs endocriniens sont suspectés de contribuer à l'apparition de certaines maladies : troubles de la fertilité, malformations génitales, puberté précoce, maladies chroniques (obésité, diabète type 2), cancer hormonodépendants (sein, prostate), troubles du neurodéveloppement...

**Comment les perturbateurs endocriniens entrent dans notre organisme ?**



**Pourquoi la petite enfance est une période plus vulnérable ?**

- Les organes sont encore immatures (notamment le système pulmonaire et neurologique) ;
- Un enfant respire plus vite et inhale plus de polluants qu'un adulte ;
- Il boit plus et mange plus en proportion qu'un adulte par kilo de poids corporel ;
- Il est plus proche du sol et explore plus leur environnement avec leurs mains et leur bouche.

**Les bonnes pratiques :**



Préférer des **produits ménagers simples** (bicarbonate de soude, vinaigre blanc, savon noir...) ou des **produits écolabellisés**



**Aérer** 10 minutes 2 fois par jour et lors de toute activité polluante (ménage, cuisine...) même en hiver

**Assainir l'air intérieur de ma maison**



**Dépoussiérer** en aspirant régulièrement et en utilisant une lingette microfibre



**Vérifier** les systèmes de ventilation de la maison  
**Faire entretenir** les appareils à combustion 1 fois par an par un professionnel



**Se laver les mains**

**Choisir des cosmétiques plus sains pour la peau des jeunes enfants**



Utiliser des **produits cosmétiques qui se rincent** : privilégier l'eau et le savon surgras pour le change



**Lire les étiquettes** : Utiliser des produits cosmétiques de composition simple avec une liste d'ingrédients courte



**Eviter l'utilisation des huiles essentielles** déconseillée chez la femme enceinte et l'enfant de moins de 7 ans



**Diminuer** le nombre, la fréquence d'utilisation et la quantité appliquée de produits cosmétiques



Privilégier les **produits cosmétiques écolabellisés**



Ne pas réchauffer les contenants alimentaires et les biberons en **plastique au micro-ondes**



Pour la vaisselle, le stockage et la cuisson des aliments, privilégier le **verre**, la **porcelaine** ou l'**inox**

**Manger sans pesticides et sans polluant**



**Laver et éplucher** les fruits et légumes en privilégiant les produits locaux et de saison, si possible bio



**Eviter l'utilisation** des poêles et casseroles avec **revêtements anti-adhésifs**

**Besoin d'informations ou de conseils en santé environnement ?**

Pour le Loiret, vous pouvez contacter la puéricultrice santé environnement de la PMI : agnes.barbot@loiret.fr / 02 38 25 46 69 ou 06 46 77 67 02

Pour le Loir-et-Cher, les puéricultrices du service PMI sont disponibles pour répondre à toutes vos questions : 02 54 58 54 78

**Des ressources complémentaires :**

- L'application MA MAISON SANTE disponible sur smartphone
- <https://www.1000-premiers-jours.fr/fr/agir-sur-son-environnement>
- <https://wecf-france.org/ressources/livret-assistantes-maternelles/>
- [www.projetfees.fr](http://www.projetfees.fr)
- Sur notre site internet, retrouvez toutes les recettes de produits : <https://www.ccterresduvaldeloire.fr/listes/petite-enfance/>

## Article : Créer une MAM

Depuis 2010, les assistants maternels agréés ont la possibilité de se regrouper et d'exercer leur métier en dehors de leur domicile, dans des locaux appelés "Maisons d'assistants maternels" (MAM).

### La MAM : qu'est-ce que c'est ?

Selon l'article L421-1 du Code de l'Action Social et des Familles "L'assistant maternel peut, dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat, accueillir des mineurs au sein d'un lieu appelé " maison d'assistants maternels ", distinct de son domicile et de celui des mineurs accueillis et de leurs représentants légaux.

Le nombre d'assistants maternels pouvant exercer dans une même maison d'assistants maternels est d'un à six professionnels, dont au maximum quatre simultanément. Le nombre d'enfants simultanément accueillis dans une maison d'assistants maternels ne peut excéder vingt."

Ces professionnels accueillent les enfants dans un local garantissant la sécurité et la santé de ces derniers.

Pour ce faire, l'assistant maternel concerné doit obligatoirement être titulaire d'un agrément spécifique délivré par le Président du Conseil départemental après avis des services de la protection maternelle et infantile (Pmi).

L'assistant maternel exerçant dans une MAM est salarié du parent qui l'emploie.

Dès lors, en tant qu'employeur, le parent est assujéti au respect de la réglementation du code du travail et à la convention collective. Comme pour l'emploi d'un assistant maternel indépendant, le parent bénéficie des aides de la CAF ou MSA via le CMG.

### Les étapes essentielles pour créer une MAM

Avant toute démarche concernant l'agrément d'assistant maternel (dépôt de demande d'agrément ou modification du lieu d'exercice), le projet nécessite de suivre les étapes suivantes :

- participer à une réunion d'information proposé par le service de la PMI
- connaître les besoins du territoire (étude de besoins).
- rédiger un projet d'accueil et un règlement de fonctionnement.
- rechercher des locaux
- élaborer un budget prévisionnel afin de vérifier la faisabilité financière du projet.
- se rapprocher du service de PMI pour échanger sur le projet et savoir si les locaux envisagés sont adaptés à cette activité.
- se rapprocher de la municipalité afin de connaître l'intérêt pour la commune, la fiscalité, les aides possibles...

### Constitution d'une personne morale ?

Sans être une obligation, la constitution des assistants maternels en association et/ou la constitution d'une SCI en cas d'acquisition d'un local peut permettre une organisation plus claire.



La création d'une association permet dans un cadre juridique :

- d'établir des statuts et un règlement interne afin de sécuriser le dispositif et de ne pas mettre la MAM en difficulté, dans le cas de départ d'un assistant maternel par exemple.
- de se réunir lors d'un conseil d'administration et de l'assemblée générale.
- d'avoir une représentativité sur le territoire.

• de pouvoir bénéficier de certains services tels que location de salle de spectacle, etc.

• de pouvoir prétendre à des subventions.

La création d'une société civile immobilière (SCI) peut être, dans l'hypothèse où les assistants maternels acquièrent un bien, un bon moyen d'en faciliter la gestion.

### La charte de qualité :

*Afin de favoriser un accueil de qualité au sein de la MAM, les assistants maternels mettent en œuvre les principes suivants :*

- ⇒ un accueil personnalisé pour chaque enfant
- ⇒ des valeurs et des principes éducatifs partagés
- ⇒ la reconnaissance de la place des parents
- ⇒ des locaux qui garantissent la santé, la sécurité et l'éveil des enfants
- ⇒ une accessibilité financière garantie à toutes les familles
- ⇒ un accompagnement des pratiques professionnelles par les partenaires institutionnels (Caf, conseil départemental, Msa)



sabilité civile professionnelle, délégation d'accueil.

♦ **administratives** : Fournitures de bureau (papier, téléphone, frais postaux), documentation (abonnement revues, livres...).

♦ **autres** : Entretien (linge); restauration des assistants maternels, intervenants extérieurs...

[www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr) et renseigner la rubrique relative aux disponibilités d'accueil.

- accepter de signer une charte d'engagements avec la Caf ou la Msa, laquelle formalise les obligations de chacune des parties.

La demande doit être adressée à la Caf ou la Msa dans un délai d'un an à compter de l'obtention de l'agrément.

## Gestion financière

Les assistants maternels assurent eux-mêmes la gestion de tous les aspects liés à l'exercice en maison d'assistants maternels ; ils s'organisent librement et prennent en charge collectivement, selon une clé de répartition à définir entre eux, l'ensemble des frais d'investissement et de fonctionnement de la maison (loyer, eau, électricité, entretien, assurance...).

A titre indicatif, voici une liste des dépenses ou charges :

- ♦ les **locaux** : Loyer ou remboursement du prêt ; Valorisation des montants estimés du loyer en cas de mise à disposition ; eau, gaz, électricité, chauffage, entretien de la chaudière, impôts et taxes ; Assurances (locaux) ; Entretien (produits ménagers...) et réparation (des équipements).
- ♦ l'**accueil des enfants** : Alimentation, produits d'hygiène, matériel de puériculture, matériel pédagogique (jeux, fournitures éducatives...), assurances respon-

## Aide au démarrage et à l'investissement

Afin de soutenir la création de MAM sur les territoires prioritaires pour le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance et afin de favoriser les conditions matérielles d'un accueil de qualité, la Caf et la Msa peuvent verser une aide au démarrage de 3 000 €. Cette aide vise à l'achat de matériel électro-ménager, ameublement, jeux, livres, matériel pédagogique, etc.

### Conditions à remplir :

- être implanté sur un territoire prioritaire pour le développement de l'offre d'accueil, c'est-à-dire un taux de couverture en mode d'accueil inférieur à la moyenne nationale.
- s'engager à rester un minimum de trois ans dans la profession.
- être référencé sur le site Inter-net

Des subventions sont parfois possibles auprès des communes, intercommunalités, mécénats (banques, entreprises...). Il faut se renseigner.

Sources : [monenfant.fr](http://monenfant.fr), Le guide ministériel « [Maisons d'Assistants Maternels](#) » et le site de la [CAF](#)



## Pourquoi pas vous ?

*Besoin d'information complémentaires pour vous lancer ?*

- *Le service de PMI du Loiret (45) propose des réunions d'informations. Demandez les dates et inscrivez vous pour participer via ce courriel : [pmiaje@loiret.fr](mailto:pmiaje@loiret.fr)*
- *Le service de PMI du Loir-et-Cher (41) répond à vos questions par téléphone auprès de Mme Menon, chargée de mission, au 02 54 58 44 65 ou par mail à [ppe.administratif@departement41.fr](mailto:ppe.administratif@departement41.fr)*

Un grand merci à Aurélie, et Allison pour leur participation à l'écriture de ce journal.

## Les MAM : Témoignages

Les assistantes maternelles des MAM de Meung-sur-Loire vous partagent leurs expériences.

La MAM "Au Jardin des Sourires" est implantée au sein même de L'EHPAD Le Champgarnier à Meung-sur-Loire depuis mars 2017. Elle accueille 12 enfants simultanément et 3 assistantes maternelles y travaillent.

**Ce qui nous a amené à travailler en MAM** est le besoin de travailler en équipe, d'élaborer et mettre en place des projets en partenariat avec différents acteurs.

**Les avantages** sont multiples : mutualisation des compétences, fin de l'isolement, travail autour d'un projet commun qui ne cesse d'évoluer.

**Les inconvénients** sont à nos yeux peu nombreux. Néanmoins, la gestion de l'association prend du temps, une dizaine d'heures

en moyenne chacune en plus des 50 h par semaine avec les enfants.

**Ouvrir une MAM** demande beaucoup de travail : trouver des collègues ayant les mêmes valeurs éducatives et prêtes à s'investir personnellement et financièrement pour que la structure reste viable. Pour notre MAM, au départ chacune a investi 1500 euros et chaque mois, nous versons 350 euros chacune pour régler les charges mensuelles. Nous mettons en place des actions de financement pour l'achat de matériel et la réalisation de projets.

**Pourquoi en EHPAD ?** Pour nous, c'était une évidence, les bienfaits de l'intergénérationnel est un vrai plus pour tout le monde : le partage, l'écoute, la patience et la

joie de se rencontrer sont quotidiens.

Ayant constaté que des locaux étaient disponibles et aux normes, nous avons présenté notre projet, le budget prévisionnel, l'étude de marché pour convaincre les différentes institutions (qui étaient un peu frileuses au départ par sa nouveauté sur le territoire).

**Merci beaucoup pour ce partage**  
**Cécile, Isabelle et Sabrina**

*A suivre...  
Dans le numéro de mai 2023, découvrez le témoignage des assistantes maternelles de la MAM de Messas.*

## La vie du RPE en Images...



Les déchets

Epièdes-en-Beauce



Psychomotricité

Ouzouer-le-Marché



Binas

Transvasement



Pâtisserie

Epièdes-en-Beauce



Semaine du Goût

Ouzouer-le-Marché



Atelier brico-livre

Ouzouer-le-Marché

# La vie du RPE : A vos agendas

## Matinées RPE Terres des Mauves

Vous êtes les bienvenues sur les matinées de Baccon (Salle polyvalente), Coulmiers (salle des fêtes) et Huisseau-sur-Mauves (salle des fêtes). Vous m'y retrouverez ainsi que vos collègues du RPE Terres des Mauves.

## Matinées « Bibliothèque »

Marie vous accueille sur des créneaux réservés pour vous. Sur inscription.

## Projet psychomotricienne

Les séances se poursuivent avec Manon, psychomotricienne. Souhaitez-vous une soirée pour échanger avec Manon ?

## Retour des matinées motricité à l'école

La salle de motricité de l'école maternelle d'Ouzouer-le-Marché nous est à nouveau accessible.

## Journal du RPE

27 février 2023

Préparation du journal de mai 2023. Pour celles qui ne peuvent être présentes, partagez vos idées par mail ou sms en amont de la matinée.

## Semaine nationale de la Petite-Enfance

Du 20 au 26 février 2023

Les matinées seront sur la thématique « Pop » cette année.

## Salon du livre

Le salon du livre de la jeunesse se déroulera sur trois sites cette année : Beaugency, Mareau-aux-Près et Ouzouer-le-Marché. Nous réaliserons un Kakémono qui sera exposé pour l'occasion à celui d'Ouzouer-le-Marché et une animation vous sera proposée le vendredi **31 mars au matin**.

L'ASSOCIATION L'ÉTOILE BALGRENTEINNE DE BEAUGENCY VOUS PROPOSE

### DE LA GYM AVEC MON ASS MAT

- AVEC UN PROFESSEUR FORMÉ BABY GYM
- LES VENDREDIS DE 9H30 à 10H15 A PARTIR DU 3 MARS 2023
- MINI 5 MAXI 15 ENFANTS QUI MARCHE PAR SÉANCE
- ESPACE AMÉNAGÉ POUR LES BÉBÉS
- MATÉRIEL : AVOIR DES VÊTEMENTS ADAPTÉS

COÛT :

- 5€ LA SÉANCE PAR ENFANT
- 50€ LA CARTE DE 10 SÉANCES (PLUSIEURS ENFANTS SUR UNE CARTE)
- SÉANCE DÉCOUVERTE OFFERTE

VOUS ÊTES INTÉRESSÉES ? MERCI DE VOUS INSCRIRE PAR ICI : [HTTPS://FORMS.GLE/BZGH8Y4PHZA36CWLPT](https://forms.gle/BZGH8Y4PHZA36CWLPT)

Janvier  
2023, n°17



## NOUVEAU FORUM ?

Le samedi 25 novembre 2023 au matin, aura lieu un nouveau Forum « Zoom sur la petite enfance : Ensemble ! » Un moyen de faire connaître votre profession et de la valoriser. Soyez nombreuses à participer quelque soit la forme :-)

## SITE CCTVL

Les pages petite-enfance du site de la CCTVL ont fait peau neuve. N'hésitez pas à y faire un tour et nous faire des propositions d'améliorations !

## RETROUVONS-NOUS

Découvrez le site des RPE : [ccterresduvalde Loire.fr/listes/petite-enfance](https://ccterresduvalde Loire.fr/listes/petite-enfance)

Rejoignez le groupe



# La vie du RPE : Planning des animations

De janvier à avril 2023

RPE Terres de Beauce Fermé

Vacances scolaires = pas d'animations

Motricité vert = avec intervenant	EenB avec Bénédicte de 9h30 à 10h30	Sortie	Matinée musique
Préparation du journal	OleM avec Marie de 10h30 à 11h30	Spectacle	

Janvier		Février		Mars		Avril	
1 D		1 M		1 M		1 S	
2 L		2 J		2 J		2 D	
3 M	Epieds-en-Beauce	3 V		3 V		3 L	Ouzouer-le-Marché
4 M		4 S		4 S		4 M	Verdes
5 J	Ouzouer-le-Marché	5 D		5 D		5 M	
6 V		6 L	Ouzouer-le-Marché	6 L	Ouzouer-le-Marché	6 J	
7 S		7 M	Epieds-en-Beauce	7 M	Epieds-en-Beauce	7 V	Huisseau-sur-Mauves
8 D		8 M		8 M		8 S	
9 L	Ouzouer-le-Marché	9 J		9 J		9 D	
10 M	Epieds-en-Beauce	10 V	Huisseau-sur-Mauves	10 V		10 L	
11 M		11 S		11 S		11 M	Epieds-en-Beauce
12 J		12 D		12 D		12 M	
13 V	Huisseau-sur-Mauves	13 L		13 L	Binas	13 J	Ouzouer-le-Marché Coulmiers
14 S		14 M		14 M	Epieds-en-Beauce	14 V	
15 D		15 M		15 M		15 S	
16 L	Ouzouer-le-Marché	16 J		16 J		16 D	
17 M	Epieds-en-Beauce	17 V		17 V		17 L	
18 M		18 S		18 S		18 M	
19 J		19 D		19 D		19 M	
20 V	Ouzouer-le-Marché	20 L		20 L	Ouzouer-le-Marché	20 J	
21 S		21 M		21 M	Epieds-en-Beauce	21 V	
22 D		22 M		22 M		22 S	
23 L	Ouzouer-le-Marché	23 J	Brico-livre Ouzouer-le-Marché	23 J	Ouzouer-le-Marché Huisseau-sur-Mauves	23 D	
24 M	Epieds-en-Beauce	24 V		24 V		24 L	
25 M		25 S		25 S		25 M	
26 J	Coulmiers	26 D		26 D		26 M	
27 V	Huisseau-sur-Mauves	27 L	Ouzouer-le-Marché	27 L	Ouzouer-le-Marché	27 J	
28 S		28 M	Epieds-en-Beauce	28 M	Epieds-en-Beauce	28 V	
29 D				29 M		29 S	
30 L	Binas			30 J		30 D	
31 M	Ouzouer-le-Marché Verdes			31 V	Salon du livre		

SEM nationale de la PE